

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

### Wednesday December 1, 2021

At the extra ordinary meeting of the Council of the Municipality of Otter Lake, held on the above date at 7:45PM, at 15 Palmer Avenue (Municipal Office), and which were present the Mayor Mr. TERRY LAFLEUR, Councilors KATHLEEN GAUTHIER, JENNIFER QUAILE, DARREN KNOX, PENNY DUBEAU, SERGE SABOURIN, ROBIN ZACHARIAS all forming quorum under the chairmanship of the Mayor.

The Director General ANDREA LAFLEUR is also present.

#### 136-12-2021

IT WAS MOVED BY COUNCILOR  
AND UNANIMOUSLY RESOLVED

KATHLEEN GAUTHIER

**THAT** the agenda be adopted as written.

Carried

#### 137-12-2021

### **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 451 800 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2021**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Otter Lake souhaite emprunter par billets pour un montant total de 451 800 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
005-11-2009	451 800 \$

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting Procès-verbal / Minutes

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 005-11-2009, la Municipalité d'Otter Lake souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par Robin Zacharias, appuyé par Kathleen Gauthier et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>41 100 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>41 900 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>42 800 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>43 700 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>44 700 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>237 600 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 005-11-2009 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Carried

**138-12-2021**

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting

### Procès-verbal / Minutes

#### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	1 <sup>er</sup> décembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 décembre 2021
Montant :	451 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Otter Lake a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 décembre 2021, au montant de 451 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

41 100 \$	2,31000 %	2022
41 900 \$	2,31000 %	2023
42 800 \$	2,31000 %	2024
43 700 \$	2,31000 %	2025
282 300 \$	2,31000 %	2026

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,31000 %

# MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

## Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting

### Procès-verbal / Minutes

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 100 \$	1,15000 %	2022
41 900 \$	1,45000 %	2023
42 800 \$	1,75000 %	2024
43 700 \$	2,00000 %	2025
282 300 \$	2,15000 %	2026

Prix : 98,74200      Coût réel : 2,37886 %

#### 3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD

41 100 \$	2,52000 %	2022
41 900 \$	2,52000 %	2023
42 800 \$	2,52000 %	2024
43 700 \$	2,52000 %	2025
282 300 \$	2,52000 %	2026

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,52000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Kathleen Gauthier, appuyé par Robin Zacharias et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Otter Lake accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 8 décembre 2021 au montant de 451 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 005-11-2009. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Carried

**139-12-2021**

IT WAS MOVED BY COUNCILLOR

KATHLEEN GAUTHIER

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

---

Réunion extraordinaire / Extra ordinary meeting  
Procès-verbal / Minutes

---

AND UNANIMOUSLY RESOLVED

**THAT** the meeting be adjourned at 7:55PM.

Carried

---

TERRY LAFLEUR, Mayor

---

ANDREA LAFLEUR, Director General